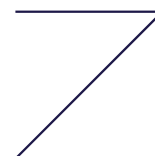




APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 9 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la séance plénière du 9 juillet 2025 ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUILLET 2025

Le Comité Syndical de l'Établissement public Loire s'est réuni le mercredi 9 juillet 2025 à 14h dans ses locaux à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances plénières du 26 mars 2025 et du 2 avril 2025**
- 2. Actualisation de la liste des membres et de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de l'Établissement**
- 3. Demandes d'adhésions à l'Établissement public Loire**
- 4. Décisions modificatives et admissions en non-valeur**
- 5. Affectation de crédits de reports**
- 6. Barrage de Naussac : Convention à passer avec la Fédération Française de Canoë-Kayak**
- 7. Information sur deux actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations portées par l'Établissement**
- 8. Gestion du patrimoine foncier de l'Établissement – Site du Veurdre**
- 9. Plan de transformation de l'Établissement**
- 10. Gestion du personnel**
- 11. Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. Jean-François BRIDET

Centre-Val de Loire

M. Emmanuel FERRAND

Auvergne-Rhône-Alpes

M. Sylvain MATHIEU

Bourgogne-Franche-Comté

M. Raymond VIAL

Auvergne-Rhône-Alpes

DEPARTEMENTS

M. Didier BRUGÈRE	Cher
Mme Carole CHENUET	Saône-et-Loire
M. Christian CHITO	Allier
M. Michel CONTOUR	Loir-et-Cher
M. Sylvain DARDOULLIER	Loire
M. Laurent DUBOST	Loire-Atlantique
Mme Brigitte GUGLIELMI	Maine-et-Loire
M. Pascal HUGUET	Loir-et-Cher
M. Guy JOLIVET	Haute-Loire
M. Jean-Pierre LUNOT	Puy-de-Dôme
M. Gérard MALBO	Loiret
Mme Marie-France MAUNY	Saône-et-Loire
Mme Nathalie ROUSSET	Haute-Loire

VILLES ET EPCI DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

M. Yves AGUITON représenté par M. Philippe DENIAU	CC Val d'Amboise
M. Fabrice BARLE	Nivernais Bourbonnais
M. Yannick BENOIST	Mauges Communauté
M. Yves BERLAND	Loire Layon Aubance
M. Georges BORDAT	Le Grand Charolais
Mme Nicole BRAGUE	CC Val de Sully
M. Jean-Paul BRINGER	CA du Puy-en-Velay
M. Philippe CLEMOT	Tours Métropole Val de Loire
M. Xavier DUPONT	Touraine Ouest Val de Loire
M. Daniel FRÉCHET	Roannais Agglomération
M. Jean-Pierre GUÉRIN	Montluçon Communauté
M. Jean-Sébastien GUITTON	Nantes Métropole
M. Olivier HURABIELLE	CC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois
M. Philippe JANICOT	Limoges Métropole
M. Jean-Marc JOUNIER représenté par M. Thierry COIGNET	CC Val de Cher Controis
M. Frédéric MURA représenté par Mme Anne ROUMEGAS-PORCHE	CC des Loges
M. Nicolas ORGELET	Agglopolys
M. Rémy ORHON représenté par M. Patrick BUCHET	CC Pays d'Ancenis
M. Jean-Paul PAVILLON	Angers Loire Métropole
M. Jean-François RASCLE	Forez-Est
M. Denis THURIOT représenté par M. Maurice MALETRAS	Agglomération de Nevers
M. Francis TRIQUET	Orléans Métropole
M. Charles VALETTE	EPAGE Loire Lignon

Délégations de vote

Mme Nathalie ABELARD (Riom Limagne et Volcans) à M. Jean-Pierre LUNOT
M. Georges BORDAT (Le Grand Charolais) à M. Yves AGUITON
M. Jean-Paul BRINGER (Puy-en-Velay) à M. Michel ARCHAMBAULT
M. Philippe CLÉMOT (Tours Métropole Val de Loire) à M. Daniel FRÉCHET
M. Sylvain DARDOULLIER (Conseil départemental de la Loire) à M. Raymond VIAL
M. Pascal DUFORESTEL (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine) à M. Yves BERLAND
M. Bernard DUPERAT (Bourges Plus) à Mme Nicole BRAGUE
M. Emmanuel FERRAND (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Didier BRUGÈRE
M. Jean-Pierre GUÉRIN (Montluçon Communauté) à Jean-Louis BRUN
M. Jean-Sébastien GUITTON (Nantes Métropole) à M. Yannick BENOIST
Mme Marie-Jo HAMARD (Conseil départemental de Maine-et-Loire) à M. Jean-Paul PAVILLON
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Michel CONTOUR
M. Pascal HUGUET (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Xavier DUPONT
M. Guy JOLIVET (Conseil départemental de la Haute-Loire) à M. Laurent DUBOST
M. Joseph KUCHNA (Vichy Communauté) à Mme Valérie GERVÈS
M. Jérémie LACROIX (Conseil départemental de la Loire) à M. Bruno FENET
M. Joel LAMOUCHE (Moulins Communauté) à M. Olivier HURABIELLE
Mme Marie-Hélène MICHON (Conseil régional Nouvelle-Aquitaine) à M. Philippe JANICOT
M. Rémy ORHON (Pays d'Ancenis) à Mme Marie-Claire KALUZNY
M. Gilles PÉTEL (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Eric MOUSSERION
M. Eric PROVOST (CARENE) à M. Jean-François RASCLE
M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO

Excusés

Mme Nathalie ABELARD
M. Patrick BAGOT
Mme Laurence BARAO
M. Philippe BARRY
M. Bernard BONHOMME
M. Georges BORDAT
M. Jean-François BRIDET
M. Jean-Paul BRINGER
M. François CARMIER
Mme Carole CHENUET
M. Christian CHITO
M. Philippe CLEMOT
M. Sylvain DARDOULLIER
M. Thierry DEGUINGAND

Mme Cécile DUCHAMP
M. Pascal DUFORESTEL
M. Bernard DUPERAT
Mme Stéphanie FAYARD
M. Emmanuel FERRAND
M. Thierry GAILLARD
M. Olivier GEFFROY
Mme Sandrine GENEST
Mme Karine GLOANEC-MAURIN
M. Jean-Pierre GUÉRIN
M. Jean-Sébastien GUITTON
M. François GUYOT
Mme Marie-Jo HAMARD
M. Alain HERTELOUP
M. Pascal HUGUET
M. Guy JOLIVET
M. Jean-Marc JOUNIER
M. Joseph KUCHNA
M. Bertrand LABAR
M. Jérémie LACROIX
M. Joël LAMOUCHE
M. Jean LAURENT
M. Patrick MALET
M. Sylvain MATHIEU
Mme Marie-France MAUNY
Mme Marie-Hélène MICHON
Mme Stéphanie MODDE
M. Frédéric MURA
M. Nicolas ORGELET
M. Rémy ORHON
M. Gilles PETEL
M. Éric PROVOST
M. Jean-Luc RIGLET
Mme Nathalie ROUSSET
M. Cédric SABOURDY
M. Jean-Luc SECHET
M. Denis THURIOT
Mme Axelle TRÉHIN
M. Charles VALETTE

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

Mme Sylvie GINER, Touraine Vallée de l'Indre

M. Olivier LE CAM, Berry Loire Vauvise

M. Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire

Mme Chrystel MÉAR-BRENAUT, SGAR

M. Michel LECLERCQ, SAGE Val Dhuy Loiret

M. Samuel BAUCHET, directeur général des services

Mme Emmanuelle BARBEROT, directrice générale adjointe

M. Renaud COLIN, directeur du développement et de la gestion territorialisée

M. Laurent BOISGARD, directeur-adjoint du développement et de la gestion territorialisée

Mme Zoé DECOLLY, directrice administrative et financière

M. Maxime TOURNE, chef du service Barrages

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 25-35-CS Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 26 mars et 2 avril 2025
- 25-36-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement
- 25-37-CS Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique
- 25-38-CS Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise
- 25-39-CS Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de Communes « Sud Nivernais Communauté »
- 25-40-CS Décision modificative n°1 du budget principal 2025
- 25-41-CS Décision modificative n°1 du budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest » 2025
- 25-42-CS Demande d'admission en non-valeur du budget principal et du budget annexe « Exploitation des ouvrages de Villerest et Naussac »
- 25-43-CS Affectation de crédits de reports
- 25-44-CS Convention pour des lâchers complémentaires du barrage de Naussac lors des championnats de France de canoë-kayak du 14 au 17 juillet 2025 (coordination technique + mécanisme de compensation)
- 25-45-CS Site du Veudre – Commune de Livry – LD les Prunelets – Vente à la commune
- 25-46-CS Site du Veudre – Echange de parcelles agricoles avec Monsieur Dominique BALLY
- 25-47-CS Site du Veudre – Echange parcelles agricoles avec la famille AUPETIT
- 25-48-CS Site du Veudre – Commune de Chantenay Saint Imbert – Vente à Madame Camille HERMET
- 25-49-CS Site du Veudre – Commune de Chantenay Saint Imbert – Vente à Monsieur Bernard PORTE
- 25-50-CS Ajustements de postes (PAIC – Plateforme d'Angers)

25-51-CS	Ajustements de postes (PAIC – Plateforme de Tours)
25-52-CS	Transformation d'un poste au titre du besoin des services
25-53-CS	Prolongation d'un poste au titre du besoin des services
25-54-CS	Protocole ARTT – Modification d'un article
25-55-CS	Demande de soutien financier de l'Etat (Fonds Vert 2025) et de l'Union Européenne (FEDER) pour projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
25-56-CS	Motion relative à la refonte du financement du grand cycle de l'eau dans le cadre des conférences territoriales de l'eau, en soutien au rôle structurant de l'Etablissement public Loire

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PLÉNIÈRES DU 26 MARS ET DU 2 AVRIL 2025

Le Président demande si ce document suscite des remarques.

Indication par Monsieur Philippe HENRY du Conseil régional des Pays-de-la-Loire qu'il ne prendra pas part au vote sur l'ensemble des délibérations.

Les procès-verbaux sont approuvés.

[Cf. délibération n° 25-35-CS]

2. ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES ET DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE L'ETABLISSEMENT

Il est proposé au Comité Syndical de prendre acte de la désignation de Karine GLOANEC-MAURIN, déléguée titulaire, pour le Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-36-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'actualiser la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Technique comme suit :

Président Philippe CLÉMOT - Tours Métropole Val de Loire

Titulaires

Didier BRUGÈRE - Conseil départemental du Cher
 Laurent DUBOST - Conseil départemental de Loire-Atlantique
 Gérard MALBO - Conseil départemental du Loiret
 Éric MOUSSERION - Saumur Val de Loire
 Francis TRIQUET – Orléans Métropole

Suppléants

Brigitte GUGLIELMI - Conseil départemental de Maine-et-Loire
Pascal HUGUET - Conseil départemental de Loir-et-Cher
Philippe JANICOT - Limoges Métropole
Nathalie ROUSSET - Conseil départemental de Haute-Loire
Karine GLOANEC MAURIN - Conseil régional Centre-Val de Loire

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-37-CS]

3. DEMANDES D'ADHÉSIONS A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-38-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes « Sud Nivernais Communauté ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-39-CS]

4. DÉCISIONS MODIFICATIVES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Il est proposé au Comité Syndical d'arrêter à la somme de 1 015 253,80 € en dépenses et recettes de fonctionnement et – 80 000 € en dépenses et recettes d'investissement, la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-40-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'arrêter à la somme de 0 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 20 000 € en dépenses et recettes d'investissement, la décision modificative n° 1 du budget annexe « exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest » de l'exercice 2025, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-41-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'admettre en non-valeur les sommes présentées par Madame la Payeure Régionale selon les listes jointes à la présente délibération :

- Sur le budget Principal, la somme de 1 € correspondant à un reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

- Sur le budget annexe « exploitation des ouvrages de Villerest et Naussac »

- o la somme de 2,21 € correspondant à des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite
- o la somme de 1874,04 € correspondant à des restes à recouvrer inférieurs au seuil de poursuite (0,12 €), des insuffisances d'actifs sur liquidation et redressement judiciaire (566,83 €) et des poursuites sans effet (1307,09 €)

Les crédits nécessaires à ces admissions en non-valeur sont inscrits sur chaque budget concerné.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-42-CS]

5. AFFECTATION DE CRÉDITS DE REPORTS

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle, l'affectation de crédits de reports suivante :

Collectivité	Crédits de report	Montant	Objet
Conseil départemental du Cher	Le Veudre	16 799,92 €	Inventaires de zones humides sur le bassin versant de l'Allier intersectant les limites administratives de 5 communes du département du Cher + Poste de chargé d'opération spécifique

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-43-CS]

6. BARRAGE DE NAUSSAC : CONVENTION A PASSER AVEC LA FÉDÉRATION FRANCAISE DE CANOE-KAYAK

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer l'avenant à la Convention pour des lâchers complémentaires du barrage de Naussac lors des championnats de France de canoë-kayak du 14 au 17 juillet 2025.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-44-CS]

7. INFORMATION SUR DEUX ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS PORTÉES PAR L'ETABLISSEMENT

Refonte de l'outil d'autodiagnostic des activités économiques

Dans le prolongement de l'action expérimentale et innovante visant la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents qu'il a conduit de 2007 à 2015, l'Etablissement public Loire a mis à disposition en 2018 un outil d'autodiagnostic du risque inondation, développé en partenariat avec les Chambres consulaires. L'objectif recherché était de permettre aux TPE/PME et exploitants agricoles d'évaluer leur exposition au risque et d'identifier des mesures de réduction adaptées.

Après plusieurs années d'utilisation, certaines limites techniques ont été mises en lumière, principalement des bugs récurrents, en particulier sur mobile, des difficultés de mise à jour des données d'aléa, et l'absence de possibilité de suivi

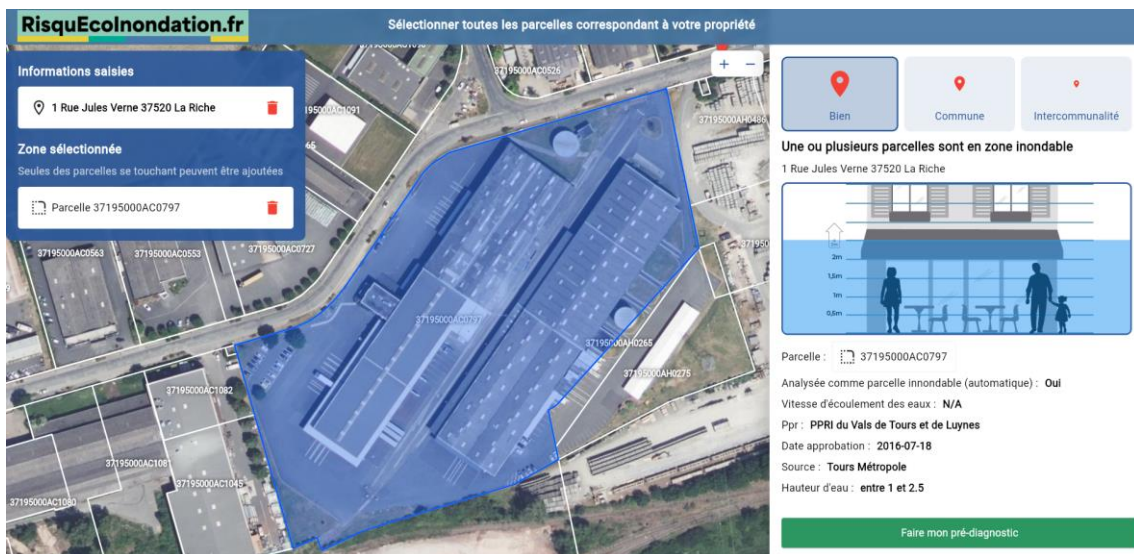
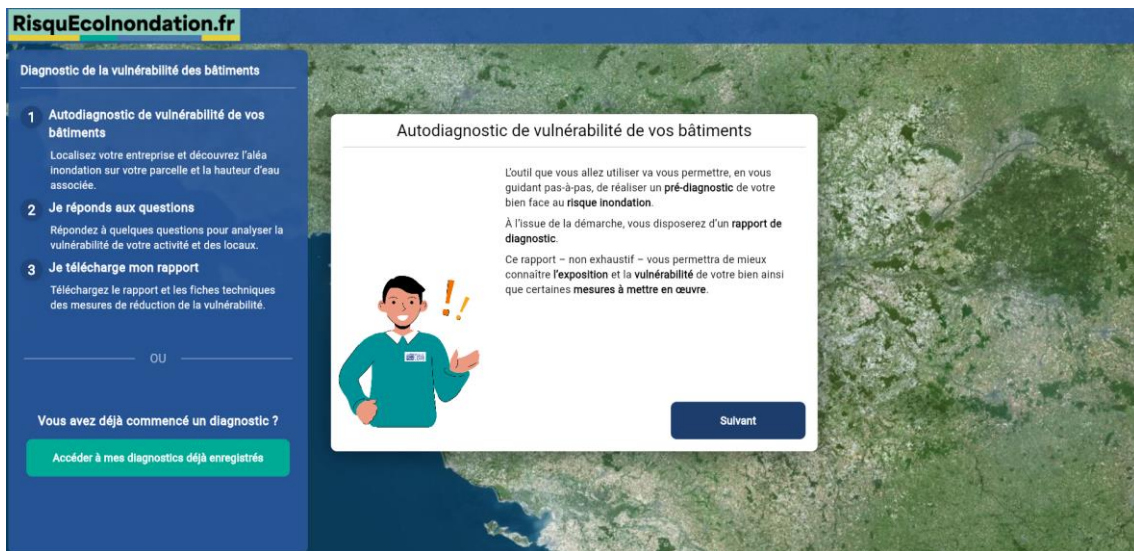
précis de réalisation.

Afin d'y remédier, l'Etablissement public Loire a entrepris à l'automne 2024 une refonte complète de l'outil, avec deux objectifs principaux :

- Améliorer l'ergonomie et l'expérience utilisateur,
- Permettre un meilleur suivi de l'utilisation de l'outil pour offrir un accompagnement adapté aux acteurs économiques qui le souhaitent.

Une première version de l'outil rebaptisée « RisquEco Inondation » a fait l'objet d'une phase de test associant notamment les Chambres consulaires, des entreprises et exploitations agricoles volontaires. Les retours ont permis d'améliorer la navigation et l'intuitivité de l'outil et de valider la pertinence et la clarté des contenus proposés.

Des ajustements techniques doivent encore être effectués durant l'été et le site sera mis en ligne dès la rentrée. Sa promotion sera assurée dans le cadre des PEP et PAPI portés par l'Etablissement et beaucoup plus largement, une communication sera faite vers les relais et têtes de réseaux qui travaillent directement avec les chefs d'entreprises.



Développement d'outils d'aide à l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

La loi Matras du 25 novembre 2021 visant notamment à consolider notre modèle de sécurité civile et anticiper la gestion des crises est intervenue pour, d'une part étendre l'obligation d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à d'autres risques que ceux déjà établis, et d'autre part, instaurer une obligation de se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), à tout EPCI, dès lors qu'une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PICS a pour objectif de constituer un document permettant de faire le relai entre les politiques de prévention des risques et de gestion de crise. A ce titre, ce document est un outil de coordination et d'accompagnement à la gestion de crise qui doit poursuivre 3 principaux objectifs :

- préparer et organiser la solidarité intercommunale en cas de crise (inondation, tempête, accident industriel...) frappant une ou plusieurs communes membres de son territoire,
- mettre en place une organisation de gestion de crise pour mobiliser les moyens communaux et intercommunaux,
- permettre le maintien ou la reprise des compétences intercommunales en cas de crise.

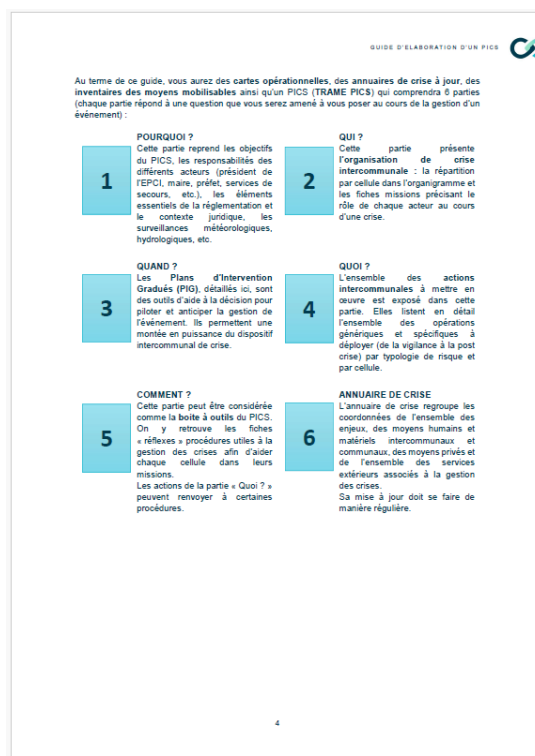
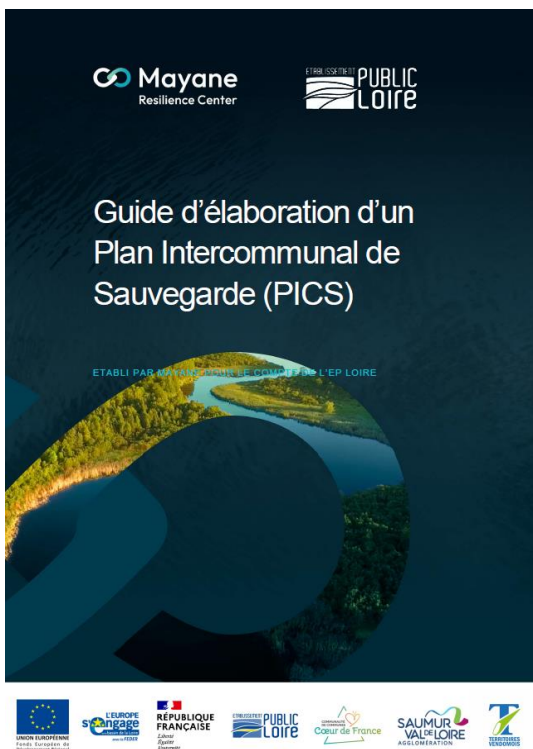
C'est dans ce contexte que l'Etablissement public Loire a animé de mars 2024 à avril 2025, en lien avec le bureau d'études Mayane Resilience Center, une action de bassin visant à accompagner les intercommunalités dans la construction de leur Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Cette démarche collaborative menée avec la contribution de 3 EPCI pilotes (CC Cœur de France - 18, CA Territoires Vendômois - 41 et CA Saumur Val de Loire - 49), a permis d'élaborer des outils pratiques pour soutenir l'élaboration et la gestion des dispositifs PICS. Ils ont été conçus en prenant en compte le guide produit par le Ministère de l'Intérieur et dans l'objectif également de faciliter la mise à jour et la capitalisation des informations issues des dispositifs PCS.

Les outils sont répartis au sein de 4 phases et complétés par un guide complet d'élaboration (60 pages) pas à pas :

- Phase 1 : Diagnostic des risques
- Phase 2 : Diagnostics des organisations communales
- Phase 3 : Organisation intercommunale de crise
- Phase 4 : Plan de continuité d'activité

A ce jour, de nombreuses collectivités sont engagées dans cette démarche de PICS, certaines dans le cadre des démarches PEP ou PAPI portées l'Etablissement.

L'ensemble de ces outils est mis à disposition des EPCI intéressés sur simple demande auprès de l'Etablissement.



Point d'information : pas de délibération associée.

8. GESTION DU PATRIMOINE FONCIER DE L'ETABLISSEMENT – SITE DU VEURDRE

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la vente au profit de la commune de Livry des parcelles ZO 36, ZO 37, ZO 57, ZO 58, ZO 59 et ZO 82, au prix de 29 500 € estimé par le service des Domaines.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-45-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser les échanges suivants entre des terrains à vocation agricole appartenant à M. Dominique BALLY et d'autres terrains également à vocation agricole appartenant à l'Etablissement sur le site du Veurdre (communes de Chantenay-St-Imbert et Tresnay) :

- Parcelles propriété de M. BALLY cédées à l'Etablissement : commune de Tresnay (B 23 – 145 – 610 – 611 – 613 – 614 – 616), pour une surface de 5 ha 80 a 48 ca,
- Parcelles propriété de l'Etablissement cédées à M. BALLY : commune de Chantenay Saint Imbert (E 215 - 216 – 217 - 218 – 220 – 246 – 329 – 332) et Tresnay (B 700) pour une surface de 5 ha 79 a 11 ca.

Cet échange se fera sans soulte et les frais de notaire seront supportés pour moitié par l'Etablissement.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-46-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser les échanges suivants entre des terrains à vocation agricole appartenant à la famille AUPETIT et d'autres terrains également à vocation agricole appartenant à l'Etablissement sur le site du Veurdre (commune de Chantenay-St-Imbert) :

- Parcelles propriété de la famille AUPETIT cédées à l'Etablissement : commune de Chantenay Saint Imbert (F 446 – 447 – 448 – 449 – 450 – 451 – 516 – 519 – 520 – 521 – 561 – 731) pour une surface de 22 ha 83 a 36 ca.
- Parcelles propriété de l'Etablissement cédées à la famille AUPETIT : commune de Chantenay Saint Imbert (F 1105 – 1215 – 1273 – 1275 – 1277 – 326 – 327 – 329 – 336 – 339 – 340 – 341 – 348 – 351 – 356 – 357 – 358 – 361 – 505 – 570), pour une surface de 22 ha 93 a 06 ca

Cet échange se fera sans soulte et les frais de notaire seront supportés pour moitié par l'Etablissement.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-47-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la vente au profit de Madame Camille HERMET d'une partie de la parcelle F522 (commune de Chantenay-St-Imbert) qui sera issue de la division de ladite parcelle, dans le cadre de la structuration de la propriété de Madame HERMET, pour un montant de 1026 €.

Les frais de notaire seront à la charge du preneur.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-48-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la vente au profit de M. Bertrand PORTE des parcelles F284, F285 et F286 (en toute ou partie pour ces deux dernières), situées sur la commune de Chantenay-St-Imbert, au prix de 28 000 € estimé par le service des Domaines, dans le cadre de la sécurisation de sa propriété.

Les frais de notaire seront à la charge du preneur.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-49-CS]

9. PLAN DE TRANSFORMATION DE L'ETABLISSEMENT

9

PLAN DE TRANSFORMATION DE L'ETABLISSEMENT Le financement de l'Etablissement

Les constats à juillet 2025 :

- Les collectivités qui financent l'Etablissement: 3 strates qui rassemblent Régions (6), Départements (16), EPCI (45)
- **Une structure financière de l'Etablissement très complexe** (multiples métiers et subventions) **et peu lisible** (les contributions ne reflètent plus la totalité des participations des 3 strates)
- **Un budget structurellement déficitaire (BP 2025 : - 466K€)**, équilibré par une provision qui s'épuise
- **Une demande de 4 à 5 membres historiques** (Régions et Départements) de **quitter le syndicat au plus vite**
- **Des statuts qui interdisent toutes démarches unilatérales** (principe de solidarité entre les membres / vote en CS)
- **Des échéances électorales qui dessinent une séquence de travail entre mi 2026 (élections municipales) et fin 2027 (élections Départementales puis Régionales) pour réformer les statuts et les clés de financement**
- **Un travail engagé par l'exécutif au niveau national pour trouver de nouvelles sources de financement pérennes pour l'EPL** (sensibilisation à l'Assemblée nationale, audition dans le cadre du rapport sénatorial Pointereau, Gillé, Roux..)

9

PLAN DE TRANSFORMATION DE L'ETABLISSEMENT Le financement de l'Etablissement

Les suites engagées :

- **Une refonte des statuts impérative avant fin 2027** qui verra le cas échéant évoluer les contributions des membres (+/- selon les strates)
- **Un comité des financeurs le 6 octobre prochain en présence de la Préfète de bassin** pour partager le constat et le calendrier de travail
- **Un vote du budget 2026 qui devra sécuriser l'activité de l'EPL à court terme**



Une proposition de motion soumise au vote du CS de ce jour pour alerter le gouvernement et les partenaires dans le cadre de la convention nationale de l'Eau sur la nécessité de trouver un mode de financement pérenne pour les EPTB, notamment l'EP Loire, dans un contexte de crise climatique et économique qui impacte l'ensemble des collectivités membres.

Motion relative à la refonte du financement du grand cycle de l'eau dans le cadre des conférences territoriales de l'eau, en soutien au rôle structurant de l'Établissement Public Loire

(En complément du point n°9)

Objet de la motion

La présente motion vise, dans le cadre des conférences territoriales de l'eau lancées en juin 2025 par le gouvernement, à affirmer la nécessité d'une réforme du financement du grand cycle de l'eau, en particulier pour garantir la pérennité des missions d'intérêt général portées par l'Établissement Public Loire (EPL) dont la situation financière est alarmante. Elle soutient notamment le rapport sénatorial de MM. Pointereau, Gillé et Roux, en appelant à un financement renforcé et équitable des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), acteurs essentiels de la solidarité à l'échelle des grands bassins versants, dont celui de la Loire. Elle entérine enfin la décision de l'EPL de se porter candidat à toute expérimentation à l'échelle du bassin susceptible d'être engagée en matière de solidarité financière, avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou tout autre partenaire public, pour répondre à ses besoins de continuité d'activité à court terme.

Considérant que

- l'Établissement Public Loire est un EPTB interdépartemental et interrégional, compétent sur un vaste bassin versant couvrant plus de 25% du territoire national, et acteur historique de la prévention des inondations, de la planification hydrologique (SAGE), de la gestion de la ressource en eau et de l'animation de la gouvernance locale ;
 - ses missions indispensables pour l'activité économique et la préservation des populations ligériennes s'exercent dans un contexte d'intensification des aléas climatiques (sécheresses, inondations, conflits d'usage), de tensions croissantes sur la ressource, et de montée en puissance des attentes en matière de sobriété, de résilience et de préservation des milieux aquatiques ;
 - le modèle actuel de financement de l'EPL, reposant majoritairement sur les contributions des collectivités membres historiques de l'Établissement, montre ses limites et ne permet pas de répondre aux enjeux structurels du bassin de la Loire à court, moyen et long terme ;
 - la conférence nationale de l'eau réaffirme la nécessité de garantir un financement juste et pérenne de la politique de l'eau, fondé sur les principes de pollueur-payeur et de solidarité de bassin ;
 - le rapport sénatorial publié en juin 2025 plaide pour une gouvernance par bassin renforcée, la contractualisation État-EPTB-collectivités, la relance de l'ingénierie territoriale et la création de financements dédiés au grand cycle de l'eau.
-

Le Comité Syndical de l'Établissement Public Loire adopte la motion suivante

Article 1 – Création d'un financement spécifique au bénéfice des EPTB

Il est demandé la création d'un mécanisme de financement dédié au grand cycle de l'eau, alimenté par l'affectation d'une part de taxe d'aménagement ou tout autre fiscalité existante (TVA sur l'assainissement, redevances, TSE, taxe GEMAPI...), permettant à des établissements comme l'EPL de garantir dans la durée leurs missions d'intérêt général et de solidarité à l'échelle interrégionale.

Article 2 – Soutien renforcé à l'ingénierie de bassin

L'instauration un fonds national d'appui à l'ingénierie territoriale de l'eau, mobilisable par les EPTB, et notamment par l'EPL pour :

- renforcer ses capacités techniques,
- accompagner les territoires ruraux et fragiles dans l'élaboration de stratégies locales de gestion de l'eau,
- mettre en œuvre des dispositifs innovants d'observation, de planification et d'adaptation au changement climatique.

Article 3 – Reconnaissance du rôle structurant de l'EP Loire

Le rôle de l'Établissement Public Loire en tant qu'acteur de cohérence hydrologique, de solidarité territoriale et de résilience du bassin doit être pleinement reconnu dans la législation et les politiques publiques. À ce titre, l'EPL et les enjeux qu'il porte, à travers les 9 millions d'habitants situés dans son périmètre d'intervention, doivent être systématiquement pris en compte dans les réflexions régionales et nationales, notamment dans le cadre :

- des stratégies d'adaptation au changement climatique,
- du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- des programmes interrégionaux (type Plan Loire).

Article 4 – Mise en œuvre immédiate d'un plan d'actions issu de la conférence nationale de l'Eau

Le Gouvernement est invité à traduire rapidement en actes les engagements issus des Conférences territoriales de l'eau engagée en juin 2025, en particulier :

- la clarification du partage des compétences sur le grand cycle,
- le renforcement du rôle des EPTB dans les SAGE et la GEMAPI,
- la territorialisation de la politique de l'eau à travers une gouvernance par bassin claire, démocratique et dotée de moyens financiers adaptés.

Disposition finale

La présente motion sera transmise à :

- Monsieur le Premier ministre,
- Madame la ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires,
- Madame la Préfète de la Région Centre-Val-de-Loire, Préfète de Bassin
- Monsieur le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Monsieur le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne,
- Madame et Monsieur les députés et sénateurs ligériens,
- Messieurs les sénateurs Pointereau, Gillé et Roux, auteurs du rapport parlementaire,
- aux présidents des Régions, Départements et intercommunalités membres de l'Établissement Public Loire.

Il est proposé au Comité Syndical de soutenir la motion relative à la refonte du financement du grand cycle de l'eau dans le cadre des conférences territoriales de l'eau, en soutien au rôle structurant de l'Établissement public Loire, adoptée par le Comité Syndical du 9 juillet 2025.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-56-CS]

10. GESTION DU PERSONNEL

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, dès que possible, la création au tableau des effectifs d'un poste de chargé de mission (ingénieur ou technicien principal de 1^{ère} classe) pour la plateforme d'ANGERS.

Cet ajustement de poste est à rattacher aux besoins des services et à la temporalité de l'action dont il s'agit, ainsi qu'aux cofinancements prévus.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-50-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, dès que possible, la création au tableau des effectifs d'un poste de chargé de mission (ingénieur ou technicien principal de 1^{ère} classe) pour la plateforme de TOURS.

Cet ajustement de poste est à rattacher aux besoins des services et à la temporalité de l'action dont il s'agit, ainsi qu'aux cofinancements prévus.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-51-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser, à compter du 1er septembre 2025, la transformation au tableau des effectifs d'un poste d'attaché (catégorie A) en un poste d'ingénieur (catégorie A), dans le cadre du renforcement des services « support » Informatique/SIG.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-52-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser à compter du 2 septembre 2025 la prolongation pour trois ans (éventuellement renouvelable) au tableau des effectifs d'un poste d'ingénieur (catégorie A) chargé de mission PEP Roanne et Forez.

Cette prolongation est à rattacher aux besoins des services et à la temporalité de l'action dont il s'agit, ainsi que des cofinancements prévus.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-53-CS]

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la suppression de la mention ci-dessous dans le protocole d'accord pour la mise en œuvre de l'A.R.T.T. :

« Compte tenu des temps partiels éventuels et de la nécessité de maintenir la continuité du service, les jours de récupération possibles sont les lundis, mercredi et vendredi, sauf exception justifiée par l'intérêt du service. »

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-54-CS]

11. QUESTIONS DIVERSES

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à solliciter les soutiens financiers suivants :

- Pour l'Etat, au titre du Fonds Vert 2025, axe 2 – Mission de coordination à l'échelle d'un bassin pertinent de l'action des collectivités ayant la compétence GEMAPI - à hauteur de 50% des coûts de la mission de coordination de l'année 2025 pour les plateformes de Vichy, de Nevers, d'Orléans, de Blois, de Tours et d'Angers,
- Pour l'Europe, au titre du FEDER via le programme régional Centre-Val de Loire et interrégional Loire FEDER-FSE+ 2021-2027 (fiche action 45) pour la période de référence 2025-2026.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n° 25-55-CS]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h15.

Le Président

Daniel FRECHET